

CITÉ ÉDUCATIVE

ÉDITION SPÉCIALE
POUR LES 40 ANS
DE L'AGEFAC





CITÉ ÉDUCATIVE

1985-2025 | 40 ANS

SOMMAIRE

- 3** Éditorial
- 4** Historique et développement de l'Association
- 6** Les revendications historiques ; le baccalauréat par cumul et la reconnaissance des acquis
- 8** Ligne du temps et les figures importantes de l'histoire de l'Association
- 10** La Fédération d'Associations Étudiantes Universitaires Québécoises en Éducation Permanente
- 11** La Genèse et le développement de La Brunante
- 12** L'AGEFAC et la représentation universitaire
- 13** Portraits d'anciens étudiants de la Faculté
- 14** Le Fonds de défense juridique de l'Association
- 15** Un voyage dans les archives de l'AGEFAC
- 18** La formation à distance au cœur de l'AGEFAC
- 20** L'Union Étudiante du Québec (UEQ)
- 21** Changement de nom de l'Association
- 22** Les défis et objectifs de l'AGEFAC pour les prochaines années

RÉDACTEUR EN CHEF

Thomas L. Chabot

**COLLABORATRICES
ET COLLABORATEURS**

Enrique Colindres
Marie-Ève Dubé
Mateo Delattre
Laura-Olivia Castillo-Zambrano
Marie-Claude Laviguer
Vanessa Dalzon

Illustrateur

Siamak Pourjabbar

Infographiste

Alexandre Vanasse

Correctrice

Gaëlle Varnier-Brunet

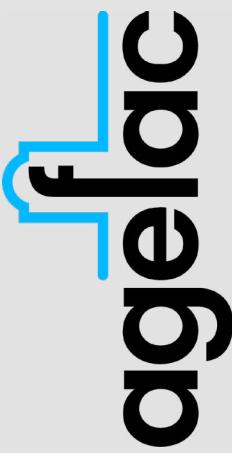
Impression

Héon & Nadeau

Pour nous joindre

info@agefac.ca

Tirage | 1 000 exemplaires



Cité éducative est de retour pour une édition bien spéciale, une célébration des 40 ans d'activité de l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP), désormais nommée Association générale étudiante de la Faculté de l'apprentissage continu (AGEFAC). Bien que son nom ait changé, le cœur du mouvement demeure le même. Animée par une volonté de représenter et de défendre les intérêts de la communauté étudiante qui la compose, l'Association a connu de nombreux succès et réalisé bon nombre de projets au cours de ses décennies d'existence. Le présent magazine ne se veut pas une revue exhaustive de ses réussites, mais plutôt une fenêtre sur le passé et le futur de notre organe de représentation. L'équipe de l'AGEFAC est fière et honorée de vous présenter l'édition spéciale de *Cité éducative* commémorant les 40 ans de l'Association. Bonne lecture !

ÉDITORIAL

40 ANS D'AVANCÉES

L'AGEEFEP est morte, longue vie à l'AGEFAC ! Après près de 40 ans d'existence sous son ancienne appellation, l'Association fait peau neuve et, le 28 août 2025, elle est officiellement devenue l'Association générale étudiante de la formation et de l'apprentissage continu.

Ce changement anodin en apparence reflète les nombreuses transformations de ce que l'on appelait il n'y pas si longtemps l'*« éducation permanente »* ou l'*« éducation des adultes »*. Peu importe son nom, l'AGEFAC a toujours été à l'avant-plan des dossiers prioritaires de ce que l'on qualifierait aujourd'hui d'apprentissage continu ou d'apprentissage tout au long de la vie.

Que ce soit sur les plans de l'élaboration de la première politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, qui a jeté les bases de la reconnaissance des acquis et compétences (RAC) expérientiels et scolaires, du développement des premiers baccalauréats par cumul (BACUM) et par appellation (BACAP), ou encore des modifications à l'Aide financière aux études (AFE) pour permettre à la communauté étudiante à temps partiel de bénéficier de prêts étudiants gouvernementaux, l'AGEFAC a toujours été de tous les combats pour venir en aide à cette population étudiante aux parcours atypiques.

Ses membres, qui ont eu le courage d'aller à contre-courant du cursus universitaire traditionnel, ont toujours été au cœur de sa mission de relatée au cours des prochaines pages. C'est en leur nom que nous continuerons de mener les nouveaux combats du XXI^e siècle sur les sentiers sinués de l'apprentissage continu. Nous espérons que vous n'hésitez pas à faire bonne route avec nous !

ENRIQUE COLINDRES

Président et coordonnateur
AGEFAC

L'AGEFAC

40 ANS D'IMPLICATION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

La création de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) en 1975 a marqué un tournant dans l'histoire de l'Université de Montréal. En regroupant les programmes d'éducation aux adultes sous une même entité, l'Université souhaitait mieux répondre aux besoins d'une population étudiante différente, composée de personnes déjà sur le marché du travail, de parents et d'adultes en reconversion. Cette réforme s'inscrivait alors dans un vaste mouvement de démocratisation de l'enseignement supérieur au Québec.

PAR MARIE-ÈVE DUBÉ



Photo | Archives AGEFAC

Le congrès de fondation de l'AGEEFEP s'est tenu les 16 et 17 novembre 1985.

L'objectif était d'offrir une formation universitaire plus souple, adaptée aux réalités de la formation continue, tout en développant des programmes liés aux besoins concrets des milieux professionnels. Cette orientation inclusive et novatrice constituait le terreau sur lequel allait naître l'association étudiante de la Faculté.

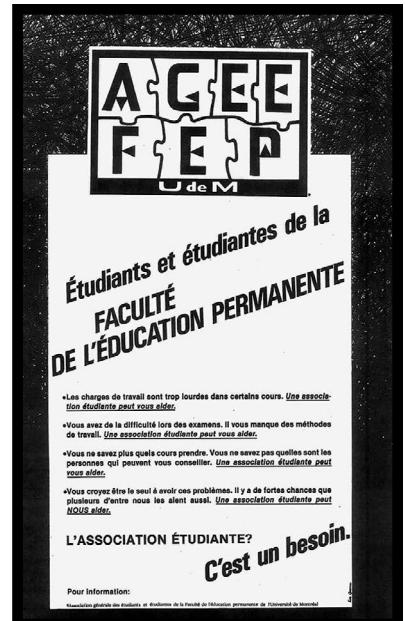
En 1983, sous le gouvernement de René Lévesque, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi 32 sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, portée par le ministre de l'Éducation, Camille Laurin. Cette loi, une première mondiale à l'époque, a légalement reconnu les associations étudiantes et leur a accordé un statut institutionnel, le droit de représentation et la

possibilité de percevoir une cotisation obligatoire. Cette reconnaissance juridique a transformé le paysage universitaire québécois et ouvert la voie à la création d'associations étudiantes dans toutes les facultés, dont la FEP.

Un an plus tard, en 1984, des étudiantes et étudiants de la Faculté ont formé un comité provisoire pour mettre en place leur propre association représentative. La population étudiante était alors très dispersée : environ 8 000 personnes inscrites dans plus de 300 groupes de cours, réparties sur plusieurs pavillons de l'Université et dans des centres régionaux partout au Québec. La tâche était considérable : il fallait mobiliser une communauté adulte, souvent en emploi, peu disponible pour la vie associative.

Malgré les contraintes, la mobilisation a progressé et débouché sur la création d'une structure permanente.

En 1985, l'Université de Montréal a accueilli le congrès de fondation de l'Association générale des étudiantes et étudiants de la FEP (AGEEFEP). Environ 170 personnes y ont pris part. Les discussions portaient principalement sur les statuts, la mission et le montant de la cotisation étudiante, fixée à 15 \$ par trimestre, une somme alors nettement supérieure à celle des autres associations. Ce choix visait toutefois à doter l'AGEEFEP des moyens nécessaires pour embaucher jusqu'à sept employés et ainsi répondre aux besoins particuliers d'une population étudiante adulte, souvent déjà engagée



Une intensive campagne d'affichage a appelé la communauté étudiante de la FEP à voter en faveur de la création d'une association étudiante.

dans la vie professionnelle et disposant de peu de temps pour l'implication associative.

L'AGEEFEP est ainsi devenue une structure reconnue, dotée de ressources et d'une mission claire : défendre les droits des étudiantes et étudiants adultes, favoriser leur intégration universitaire et améliorer la qualité des services offerts par la FEP.

Au cours des années 1990, l'AGEEFEP a consolidé sa présence dans les instances universitaires. Elle a obtenu des sièges au conseil de faculté, dans les comités de programmes, aux commissions pédagogiques et dans les structures de concertation de l'Université. L'association a milité pour la reconnaissance

des acquis expérientiels, pour l'accès équitable aux services universitaires et pour une meilleure représentation des étudiants à temps partiel dans les décisions universitaires. Elle a aussi participé à des regroupements nationaux, notamment à l'Union étudiante du Québec (UEQ) et à la Table de concertation des associations universitaires de l'UdeM, afin de faire entendre la voix des adultes en formation.

Au fil des années 2000, l'Association a renforcé sa mission sociale. Les transformations du marché du travail, la généralisation des études en ligne et la diversification du profil des étudiantes et étudiants ont modifié les priorités. L'AGEEFEP s'est alors engagée dans la défense de la réussite des étudiants travailleurs et parents, la

promotion de l'équité numérique, et l'amélioration de l'accès à la formation à distance.

Aujourd'hui, l'AGEFAC continue d'assurer la défense des droits et des intérêts de la population étudiante adulte. Elle agit comme intermédiaire entre la Faculté, l'Université et les étudiantes et étudiants qu'elle représente. Sa présence dans les comités universitaires, son engagement pour l'accessibilité et sa participation aux débats sur la gouvernance témoignent d'une continuité remarquable. De la création de la FEP en 1975 à la reconnaissance légale de son association étudiante, l'histoire de l'Association illustre un parcours exemplaire de démocratisation de l'éducation supérieure au Québec.

BACCALAURÉAT PAR CUMUL LE SUCCÈS D'UN DIPLÔME « SUR MESURE »

Il l'une des revendications originelles majeures de l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'apprentisage continu (AGEFAC, anciennement AGEEFEP) : le baccalauréat par cumul.

PAR MATEO DELATTRE



Guy Bourgeault, doyen de la FEP en 1985.

Photo | Archives AGEFAC

Le baccalauréat par cumul permet l'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle de 90 crédits – soit l'équivalent d'un baccalauréat classique – en associant diverses formations courtes : une majeure et une mineure, trois certificats ou deux majeures.

« C'est désormais une vraie force d'attractivité pour l'UdeM, et plus particulièrement pour la Faculté d'apprentissage continu. »

Enrique Colindres
Président et coordonnateur
de l'association étudiante

L'attrait principal du baccalauréat par cumul réside dans sa flexibilité. Il permet de naviguer entre plusieurs disciplines et de construire un programme à son image. Un étudiant qui s'intéresse à la fois aux sciences sociales et à la santé publique est ainsi en mesure de combiner une majeure en sociologie avec un certificat en santé communautaire, tandis qu'une étudiante peut associer communication, politique et développement durable pour s'orienter vers les métiers des relations publiques ou de la coopération internationale.

Cette liberté séduit aussi les personnes qui effectuent un retour aux études afin d'évoluer professionnellement. C'est pour elles que l'AGEFAC défend ce système depuis sa fondation, alors que « beaucoup d'employeurs demandent aujourd'hui, peu importe le domaine, d'avoir un baccalauréat à minima » explique le président et coordonnateur de l'association étudiante, Enrique Colindres.

L'entièreté de la communauté étudiante de l'Université de Montréal (UdeM) en profite désormais pleinement. Plusieurs titulaires de baccalauréat par cumul, s'ils souhaitent prolonger leurs études, accèdent ensuite à des programmes de maîtrise ou de DESS. Ce diplôme n'est pas moins prestigieux que le baccalauréat classique, ni moins professionnalisaient, bien au contraire. « C'est désormais une vraie force d'attractivité pour l'UdeM, et plus particulièrement pour la Faculté d'apprentissage continu », précise M. Colindres.

En donnant aux étudiants la possibilité de devenir les architectes de leur propre formation, le baccalauréat par cumul s'adresse à celles et ceux qui souhaitent apprendre autrement, explorer sans renoncer à la rigueur universitaire et construire un parcours porteur de sens et qui leur ressemble.

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES UN SYSTÈME AU SERVICE DE LA VALORISATION DES SAVOIRS

L'AGEFAC milite depuis ses débuts pour la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Elle souhaite désormais le maintien de ce système de façon permanente comme ressource à temps plein pour les étudiants de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC).

PAR MATEO DELATTRE

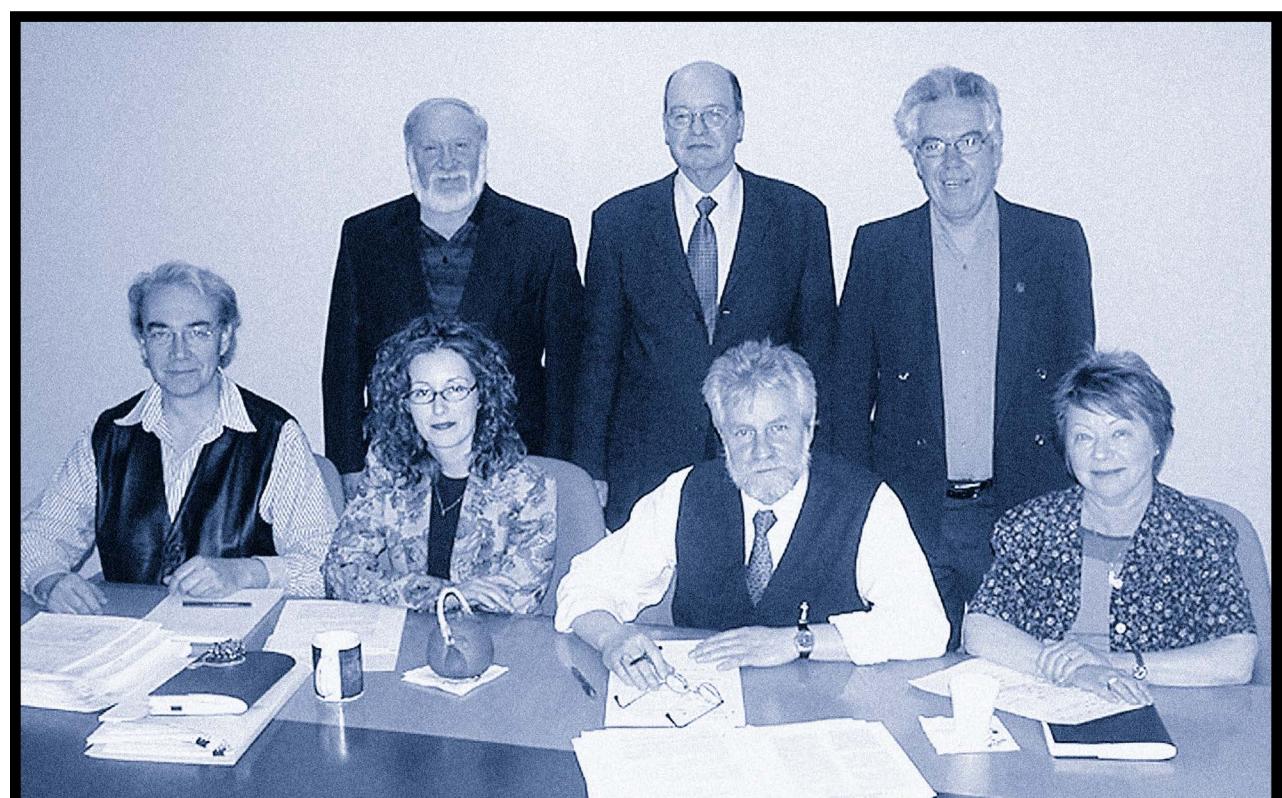


Photo | Archives AGEFAC

En 2003, la FEP crée un comité d'études sur la reconnaissance des acquis qui compte sept membres. En avant à gauche : Michel Thiénot, responsable de programme, Magali Dufour, responsable de programme, Richard St-Onge, adjoint au vice décanat aux études de la FEP, Anne Bélanger, conseillère à la formation. En arrière à gauche : Robert Martin, président de l'AGEEFEP, Pierre Paquet, recherche et développement de la FEP, Claude Garon, rédacteur en chef de la revue *Cité éducative*.



La RAC repose sur une idée simple : l'apprentissage ne se limite pas aux salles de classe. De nombreuses personnes développent, par le travail, le bénévolat ou la vie quotidienne, des compétences qui correspondent aux exigences de cours universitaires. La FAC offre donc la possibilité d'obtenir des équivalences (reconnaissance de cours déjà suivis) ou des exemptions (dispense d'un cours) si les objectifs d'apprentissage ont déjà été atteints.

Pour l'enseignant au certificat en journalisme à l'Université de Montréal Pierre Guimond,

responsable des ateliers de journalisme multimédia, « la pertinence de la RAC ne fait pas débat chez les étudiants ». Ancien caméraman à Radio-Canada, il a d'abord accueilli dans son cours un ancien collègue souhaitant développer ses compétences journalistiques plutôt que techniques. Après avoir confirmé que celui-ci maîtrisait déjà les bases du tournage, il l'a dispensé du cours d'introduction technique, lui permettant ainsi d'accélérer son parcours. Dans un autre cas, un ancien étudiant ayant échoué dans le même cours, puis ayant également travaillé comme caméraman à Radio-Canada, est revenu

terminer son certificat. Après avoir démontré la solidité de ses compétences acquises sur le terrain, il a pu valider le cours sans devoir le suivre à nouveau.

En donnant une valeur universitaire à l'expérience, la FAC contribue à rapprocher encore un peu plus deux mondes : celui de la vie professionnelle et celui de l'apprentissage universitaire. Ce rapprochement est une manière de dire qu'une compétence ne se mesure pas seulement au nombre de crédits accumulés, mais aussi à la richesse du vécu.

AGEFAC

LS ONT MARQUÉ L'ASSOCIATION

Une association étudiante ne peut être dissociée de ses membres et à travers ses décennies d'existence, l'AGEEFEP a pu grandir en raison de l'implication particulière de plusieurs d'entre eux. Bien qu'agissant souvent dans l'ombre de l'Association, ces figures ont été centrales dans les avancées réussies par l'AGEEFEP depuis 1985. Pour honorer cette implication, *Cité Éducative* vous propose quelques portraits de certains membres ayant particulièrement impacté l'Association par leur dévouement.

PAR ENRIQUE COLINDRES



Robert Martin



Denis Sylvain

Photos / Archives AGEFAC

Robert Martin : Président du Conseil régional de Montréal de l'Alliance de la fonction publique du Canada pendant une décennie. Alors étudiant à la Faculté de l'éducation permanente (FEP), il crée, en 1984, un comité provisoire qui jettera les bases d'une nouvelle association étudiante pour représenter les intérêts de la communauté étudiante de la Faculté : l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP), qui tiendra son congrès de fondation l'année suivante. Il devient le premier président et coordonnateur général de l'Association et est réélu à ce titre jusqu'à sa retraite, en 2015.

Denis Sylvain : Étudiant à la FEP, il participe au comité provisoire ainsi qu'à la fondation de l'AGEEFEP, et devient le premier secrétaire général et coordonnateur général adjoint de l'Association jusqu'en 1999, puis de 2009 à 2015. Il succède également à Robert Martin à titre de président de 2015 à 2019. De 1991 à 2011, il cumule aussi la fonction de président de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et demeure membre du Conseil de direction jusqu'à sa retraite, en 2023. Depuis, il continue de représenter les intérêts de l'Association sur le Conseil de l'Université de l'UdeM.

Normand Bélisle : Étudiant à la FEP et membre du Conseil de direction de l'AGEEFEP de 1993 à 2009, il est secrétaire général et coordonnateur général adjoint de l'Association de 1999 à 2009, et remplit également d'autres mandats pour l'Association au cours de la même période.

Claude Garon : Il est le rédacteur en chef de *Cité éducative*, la revue officielle de l'AGEEFEP, de 1988 à 2007, et exerce également d'autres mandats pour l'Association au cours de la même période.



Normand Bélisle



Claude Garon

CHRONOLOGIE

1984

Mise sur pied du comité provisoire pour la création d'une association étudiante afin de représenter la population étudiante de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Référendum et congrès de fondation de l'AGEEFEP.

Publication du premier numéro de *Cité éducative*, la revue officielle de l'AGEEFEP.

1985

Premier référendum d'accréditation à titre d'association étudiante de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*. À la suite de la victoire du « oui », l'AGEEFEP devient l'unique association étudiante facultaire pouvant représenter la population étudiante de la FEP de l'Université de Montréal.

1991

Ouverture du café-bar étudiant la Brunante, au pavillon Jean-Brillant.

Fondation de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) par l'AGEEFEP et la McGill Association of Continuing Educations Students (MACES).

1996

Deuxième référendum d'accréditation en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*. À la suite d'une nouvelle victoire du « oui », l'AGEEFEP reste l'unique association étudiante universitaire pouvant représenter la population étudiante de la FEP de l'Université de Montréal.

2007

Publication du dernier numéro de *Cité éducative*.

2015

Événement pour le 30^e anniversaire de la fondation de l'AGEEFEP. Départ à la retraite de Robert Martin, membre fondateur et premier président de l'Association.

2023

Départ à la retraite de Denis Sylvain, membre fondateur de l'AGEEFEP et premier président de la FAEUQEP.

Dissolution de la FAEUQEP.

2025

Changement de nom de l'AGEEFEP, qui devient l'Association générale étudiante de la formation et de l'apprentissage continu (AGEFAC).

Organisation d'un gala à l'occasion du 40^e anniversaire de fondation de l'Association.

UNE UNION HISTORIQUE POUR L'ÉDUCATION PERMANENTE

La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a été la voix collective des étudiants adultes du Québec pendant plus de trois décennies, contribuant à faire reconnaître le statut de ces derniers et à transformer la place de l'éducation permanente dans les universités.

PAR LAURA-OLIVIA CASTILLO-ZAMBRANO



En se regroupant, l'AGEEFEP et MACES créent la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente.

Photo | Archives AGEFAC

En 1989, la création de l'association étudiante McGill Association of Continuing Education Students (MACES) a ouvert la voie à une alliance stratégique et, le 17 novembre 1990, cette dernière et l'AGEEFEP, aujourd'hui l'AGEFAC, se sont officiellement unies pour fonder la FAEUQEP. Cette union s'inscrivait alors dans la volonté des associations étudiantes pour adultes de se doter d'une voix collective pour défendre l'éducation permanente au Québec.

L'initiative est principalement venue de l'AGEEFEP, qui, dans les années 1980, jouait un rôle moteur dans la structuration d'un mouvement national. Dès sa création, la FAEUQEP s'est distinguée grâce à des actions concrètes : participation aux consultations officielles sur l'éducation des adultes, lutte pour l'accessibilité

financière et, en 2002, obtention de la création d'un programme de prêts pour les étudiants à temps partiel, une première au Québec.

« À l'époque où la Fédération a été créée, le BACCAP et le BACCUM n'existaient pas. C'était une revendication qui remontait à la fondation de l'AGEFAC et de la FAEUQEP. »

Enrique Colindres

Président et coordonnateur de l'Association générale étudiante de la formation et de l'apprentissage continu (AGEFAC)

La FAEUQEP a produit plusieurs mémoires influents, dont un à l'occasion des États généraux sur l'éducation, et a contribué à la création de coalitions, dont l'Organisation nationale universitaire (ONU) ou encore la Coalition pour la sauvegarde du financement des certificats universitaires (CSFCU). Ces deux dernières ont notamment permis de protéger le financement des programmes et de revenir sur certaines hausses de frais de scolarité.

Bien que dissoute en 2022, la Fédération a laissé sa marque au sein de l'éducation permanente. Parmi ses héritages importants, le baccalauréat par cumul (BACCUM) et celui avec appellation (BACCAP) ont transformé la scène québécoise de celle-ci. Son histoire témoigne de la façon dont une fédération étudiante peut transformer durablement le paysage de l'éducation pour adulte.

LA BRUNANTE

MÉMOIRE VIVANTE DE LA FACULTÉ DE L'APPRENTISSAGE CONTINU

Au pavillon Jean-Brillant, derrière une porte discrète du deuxième étage, se trouve un lieu bien connu de la communauté de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) : le café-bar La Brunante. Cet espace de rencontre, d'échange et de détente, créé au début des années 1990, demeure aujourd'hui l'un des points de repère historiques issus de l'ancienne Faculté de l'éducation permanente (FEP).

PAR MARIE-ÈVE DUBÉ



Des étudiants partagent un verre à La Brunante en 1991.

L'idée d'un café étudiant lié à la FEP remonte à la fin des années 1980. En 1989, l'Association générale des étudiantes et étudiants de la FEP (AGEEFEP) a mis sur pied une première expérience de café-bar dans la cafétéria du rez-de-chaussée du pavillon Jean-Brillant. Le projet ne s'est pas maintenu, notamment en raison d'horaires restreints et de contraintes logistiques.

L'initiative s'est concrétisée deux ans plus tard, le 3 septembre 1991. L'inauguration de La Brunante a eu lieu au deuxième étage du pavillon Jean-Brillant, en présence du vice-recteur à l'administration de l'Université de Montréal. L'objectif était alors clair : offrir aux étudiantes et étudiants adultes de la FEP un espace convivial et permanent sur le campus.

Dès son ouverture, La Brunante a été gérée directement par l'association étudiante.

L'endroit fonctionnait comme un espace communautaire autogéré, destiné à des étudiantes et étudiants qui componaient souvent avec des horaires atypiques et une vie professionnelle active.

Toujours située au local C-2326 du pavillon Jean-Brillant (3200, rue Jean-Brillant), La Brunante, désormais gérée par l'AGEFAC, conserve sa vocation initiale : un lieu de vie pour la communauté de la Faculté. Y sont organisées des activités étudiantes, des soirées ou encore des rencontres informelles.

Aujourd'hui, plus de trente ans après son inauguration, La Brunante demeure un lieu emblématique pour les étudiantes et étudiants de la FAC — un espace commun où s'inscrit une partie de l'histoire collective de la faculté et de sa vie étudiante.



UNE ASSOCIATION AU CŒUR DES DÉCISIONS

Dès sa fondation en 1985, l'Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP), devenue aujourd'hui l'AGEFAC, a fait de la représentation universitaire sa priorité. Pour une faculté dont la majorité des membres étudiaient à temps partiel tout en travaillant ou en assumant des responsabilités familiales, la participation aux instances représentait un défi, mais aussi une nécessité.

PAR MARIE-ÈVE DUBÉ



Photo | Patrick MacIntyre

L'Assemblée universitaire a lieu dix fois par an et réunit une centaine de membres de la communauté universitaire autour de questions d'administration générale de l'Université.

Grâce à la Loi 32, adoptée en 1983 sous le gouvernement de René Lévesque, les associations étudiantes du Québec ont obtenu une reconnaissance légale qui leur a permis de siéger officiellement dans les lieux où se décidaient les orientations pédagogiques et administratives. À la suite de cette loi, l'AGEEFEP a revendiqué le droit de représenter les étudiantes et étudiants adultes de la Faculté dans les comités où se discutaient les programmes, les règlements et les politiques d'admission.

Au fil des négociations avec la direction de la FEP et les instances centrales de l'Université de Montréal, l'Association a progressivement obtenu une présence dans plusieurs structures décisionnelles. Des représentantes et représentants étudiants ont siégé au Conseil de faculté, aux comités de programmes et au Comité des études. La participation à la Commission des affaires étudiantes a aussi permis d'aborder des dossiers touchant directement la réalité des étudiants de la formation continue : la reconnaissance des acquis d'expérience, la flexibilité

des horaires, la planification des cours en soirée et le développement de l'enseignement à distance.

Aujourd'hui, l'AGEFAC demeure un interlocuteur reconnu de la direction faculaire et des instances universitaires.

Parallèlement, l'AGEEFEP s'est engagée dans des regroupements interfacultaires tels que la Table de concertation des associations étudiantes de l'Université de Montréal (TACEUM). Ces espaces de dialogue entre associations ont favorisé la mise en commun des revendications et la reconnaissance de la particularité des étudiants non traditionnels dans la vie universitaire. Sur la scène nationale, l'Association a également collaboré à l'Union étudiante du Québec (UEQ), contribuant à porter les enjeux de la formation continue dans le mouvement étudiant québécois.

Au fil du temps, l'AGEEFEP a défendu plusieurs dossiers centraux : l'équité entre les étudiantes et étudiants réguliers et ceux de la formation continue, l'accès à des bourses adaptées, la valorisation des parcours atypiques et la reconnaissance des compétences acquises en emploi. Plus récemment, elle s'est intéressée à la transformation numérique de l'enseignement et à ses conséquences sur les conditions d'apprentissage des adultes en ligne.

Aujourd'hui, devenue l'AGEFAC, l'Association demeure un interlocuteur reconnu de la direction faculaire et des instances universitaires. Sa gouvernance participative et sa présence constante dans les comités décisionnels assurent la représentation d'une population étudiante souvent sous-représentée dans le milieu universitaire. En contribuant activement aux discussions sur la pédagogie, la gouvernance et l'accessibilité, l'Association maintient une tradition de dialogue et de défense collective amorcée il y a près de quarante ans.

AGEFAC

DES CARRIÈRES INSPIRANTES

Plusieurs anciens membres de l'AGEFAC ont connu des carrières inspirantes et remarquables. Concilier travail-famille-études demande plus de rigueur, de détermination et d'organisation qu'un parcours typique. L'AGEFAC représente une communauté étudiante diversifiée par plusieurs facteurs, dont l'âge, le type de parcours universitaire et le niveau de cheminement. Elle offre soutien et accompagnement à ses membres. Certains membres de cette communauté ont un parcours plus qu'inspirant et par ricochet, ils participent au rayonnement de la Faculté et de l'Association.

PAR MARIE-CLAUDE LAVIGUEUR

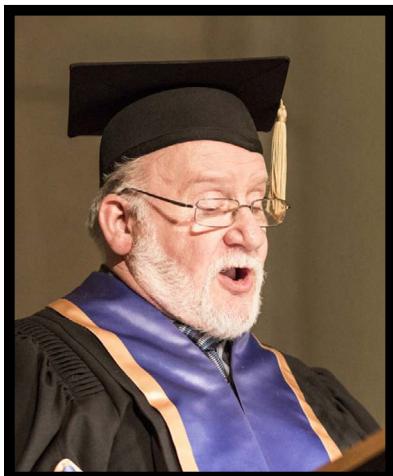


Photo | Archives AGEFAC

ROBERT MARTIN

Parler de l'AGEFAC sans mentionner Robert Martin est impossible. Il est en effet le fondateur l'Association, alors nommée l'AGEEFEP, en 1985, et a également été son premier président. Lors de son parcours comme étudiant engagé, son expérience professionnelle a été grandement sollicitée. M. Martin a notamment œuvré au sein du Conseil régional de Montréal de l'Alliance de la fonction publique du Canada, une expérience mise à profit lors d'échanges avec l'Université de Montréal. La Faculté de l'éducation permanente (FEP), qui deviendra plus tard celle de l'apprentissage continu (FAC), ne représentait pas une priorité pour l'UdeM à ce moment-là, et la création d'une association étudiante pour sa communauté l'était encore moins. Sans la persévérance de M. Martin et de ses acolytes, l'Association n'aurait jamais vu le jour.

Dans le cadre de son rôle au sein de l'AGEEFEP, M. Martin a participé à la rédaction du magazine *Cité étudiante*. Parfait ambassadeur pour l'importance de l'engagement étudiant au cours de ses études universitaires, il a d'ailleurs obtenu la médaille de la FEP en 2017 et a continué de s'impliquer dans les regroupements liés à la formation pour adulte. Il a participé à la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) ainsi qu'au Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF).



Photo | Archives Quartier Libre | Pascal Dumont

FRANÇOIS CARDINAL

François Cardinal est vice-président de l'information et éditeur adjoint au sein de *La Presse*. Il a également travaillé pour *Le Devoir* et le *Journal de Montréal*. En 1987, alors étudiant en anthropologie, il a franchi la porte des locaux du journal de l'UdeM *Quartier Libre* afin d'y collaborer. Il en est devenu directeur l'année suivante, puis s'est inscrit au programme de certificat en journalisme multiplateforme de la FEP. En 2018, il a obtenu le prix Judith-Jasmin, qui récompense les meilleures œuvres journalistiques au Québec, dans la catégorie « Opinion ». Un an plus tard, il a également obtenu le prix Claude-Ryan, qui récompense les meilleurs éditoriaux, les juges saluant sa rigueur.



Photo | Archives AGEFAC

CLAIRE LAMBERT

Infirmière pendant de nombreuses années, Claire Lambert a décidé d'effectuer un changement professionnel pendant la pandémie, comme beaucoup d'autres personnes. Apporter son aide lui est apparu comme la voie idéale pour s'épanouir et, pour y parvenir, elle a choisi d'acquérir une formation universitaire. Titulaire d'un baccalauréat par cumul avec appellation en fondements et pratiques en sciences sociales et santé, elle a obtenu trois certificats de la FEP : santé mentale – fondements et pratique d'intervention, intervention en dépendance et victimologie.

Elle a également reçu deux Prix du doyen, le premier en 2023 et le deuxième l'année suivante. Elle travaille actuellement à un projet d'entreprise dédié aux soins en santé mentale.

De l'AGEEFEP à l'AGEFAC, l'Association souhaite, depuis sa création, contribuer au succès de ses membres en offrant du soutien et des ressources. Les parcours de M. Martin, de M. Cardinal et de Mme Lambert démontrent à quel point la FAC et l'AGEFAC peuvent servir de levier. Les prochaines années seront certainement l'occasion de faire la connaissance d'autres personnes au parcours inspirant.



FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE À LA DÉFENSE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE

La valorisation des droits des étudiants est un élément central de la mission de l'AGEFAC, et qu'un recours juridique doit parfois être intenté. Pour s'y préparer, l'Association s'est dotée d'un fonds dédié à la défense des droits de ses membres.

PAR LAURA-OLIVIA CASTILLO-ZAMBRANO

La création du fonds de défense juridique, en 1995, votée majoritairement lors d'un référendum étudiant, découlait d'un constat évident : un budget dédié aux affaires juridiques étudiantes était indispensable, à la suite de plusieurs dépôts de plaintes auxquels l'Association avait pris part.

En 1993, l'AGEEFEP et la Faculté de l'éducation permanente (FEC) avaient en effet connu un tournant majeur, lorsque cette dernière avait refusé de divulguer en détail le budget alloué à la formation non créditede. L'affaire avait été portée jusqu'au tribunal et l'Association avait finalement pu avoir accès aux documents. Cette démarche avait néanmoins coûté des dizaines de milliers de dollars.

Un an plus tard, l'Association avait dû défendre la reconnaissance des acquis de certains membres diplômés du certificat en droit, pour lesquels les crédits n'avaient pas été reconnus dans le cadre du baccalauréat en sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Cette poursuite avait coûté plus de 45 000 dollars à l'association étudiante. Ces importants recours ont permis à l'AGEEFEP de réaliser à quel point un fonds d'aide juridique destiné aux membres de l'Association était essentiel.

Depuis, le fonds sert à appuyer le service des plaintes et d'information de l'Association. Tout membre qui se voit refuser la reconnaissance de certains acquis, une situation qui survient parfois dans le cadre d'une demande de baccalauréat par cumul (BACCUM) ou avec appellation (BACCAP), est accusé à tort de plagiat ou subit une injustice scolaire peut demander de l'aide gratuitement.

L'AGEEFEP se dote d'un Fonds de défense juridique



L'assemblée générale spéciale l'a clairement décidé : pour défendre efficacement ses membres, il est opportun que l'AGEEFEP crée un Fonds de défense juridique ne pouvant excéder 100 000 \$. À cet effet, une cotisation de 5 \$ par membre est perçue pour le trimestre en cours et elle sera ramenée à 1 \$ par membre pour les trimestres subséquents. Il s'agit cependant d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO); c'est donc dire que tout membre qui ne souhaite pas contribuer au Fonds pourra en obtenir le remboursement selon des modalités qui sont précisées plus loin.

Les raisons qui ont motivé la création de ce Fonds étant expliquées en détail dans l'éditorial (voir page 6), il n'est pas utile d'y revenir. Rappelons simplement que l'AGEEFEP est engagée dans deux causes

differentes et qu'une troisième se dessine à l'horizon :

1. L'Association appuie financièrement les 19 étudiants et étudiantes du Module des sciences juridiques de l'UQAM qui ont entrepris un recours contre l'UQAM parce que l'établissement leur refuse toute équivalence pour des cours similaires qu'ils ont réussis au Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente. Au moment d'écrire ces lignes, à la fin de novembre, la cause n'avait pas encore été entendue.

2. L'AGEEFEP a été l'initiatrice du recours mené en vertu de la loi sur l'accès à l'information pour connaître les salaires et avantages financiers divers dont bénéficient les cadres supérieurs de l'Université de Montréal. Une partie de cette cause, celle qui porte sur les contrats proprement dits des

recteurs et vice-recteurs entre 1983 et 1993, est toujours pendante devant les tribunaux.

3. Dans un avenir rapproché, l'Association devra également saisir les tribunaux pour statuer sur la portée de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (loi 32). Contrairement à ce qu'affirme la direction de l'Université de Montréal, l'AGEEFEP estime que les personnes inscrites à des activités de formation continues par des unités de formation continue et non par des crédits, sont bel et bien des étudiant-e-s et qu'ils font donc partie de l'Association.

L'AGEEFEP étant déjà en situation de déficit budgétaire, comme on pourra le lire ailleurs dans ce numéro, il lui aurait été impossible d'acquitter les importantes dépenses de conseil juridique engagées dans ces cau-

ses sans compromettre ses activités normales.

Soulignons par ailleurs que le Fonds de défense juridique ne pourra être utilisé qu'aux seules fins pour lesquelles il a été constitué. Il sera doté d'un compte de banque distinct et il fera annuellement l'objet d'êtres financiers vérifiés. Toute décision d'y recourir relèvera de la responsabilité du Conseil de direction.

En ce qui concerne la formule CANO, tout membre qui ne souhaite pas participer au Fonds pourra obtenir le remboursement de sa cotisation de 5 \$ pour le trimestre en cours. Il lui suffira de découper le formulaire ci-joint, de le remplir, d'y joindre une copie du reçu de paiement des droits de scolarité et de poster le tout à l'adresse suivante : AGEEFEP, pavillon Mont-Royal, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3J7. Un chèque

30 Cité Éducative Janvier 1995

Extrait du magazine *Cité Éducative* de janvier 1995 où il est annoncé l'instauration du Fonds de défense juridique.

ageefep

PHOTOS D'ARCHIVES

40 ANS EN IMAGES

Forte de quatre décennies d'existence, l'AGEEFEP, désormais l'AGEFAC, possède son lot d'archives témoignant de l'histoire, des luttes et des réussites de l'Association. Dans les prochaines pages de cette édition, *Cité éducative* vous propose de voyager dans le temps et d'aller à la rencontre de figures marquantes.

PHOTOS PROVENANT DES ARCHIVES DE L'AGEFAC



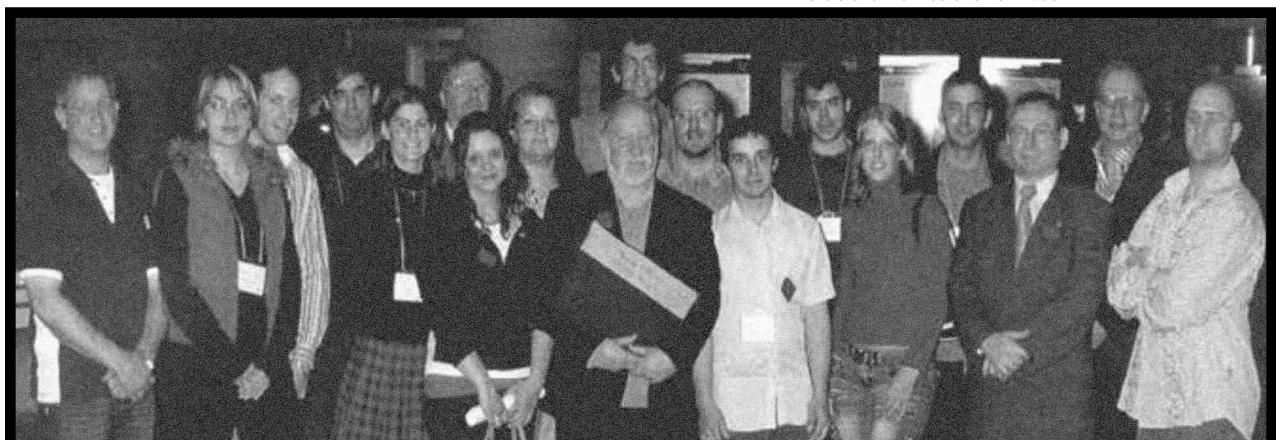
En 1985, l'AGEEFEP s'est doté d'une belle équipe pour amorcer ses activités.



Le président de l'AGEEFEP, Robert Martin et le vice-recteur à l'administration, Jacques Lucier, ont coupé le ruban marquant l'ouverture officielle de la Brunante.



Robert Martin et Claude Garon représentant l'AGEEFEP lors d'une manifestation en 2006.



En 2005, le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) voit officiellement le jour.

PHOTOS D'ARCHIVES



Le journal *Forum*, que brandit Robert Martin, énonce clairement l'objectif de l'Association.



Le début de Claude Garon à la rédaction en chef du magazine *Cité Éducative*.



Bien que le décor ait changé depuis 1996, l'ambiance demeure aussi festive.



La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) naît dans les bureaux de l'AGEEFEP.



Les administrateurs de l'AGEEFEP lors de la première réunion du conseil d'administration.

PHOTOS D'ARCHIVES



Robert Martin et Denis Sylvain, deux piliers de l'AGEEFEP.



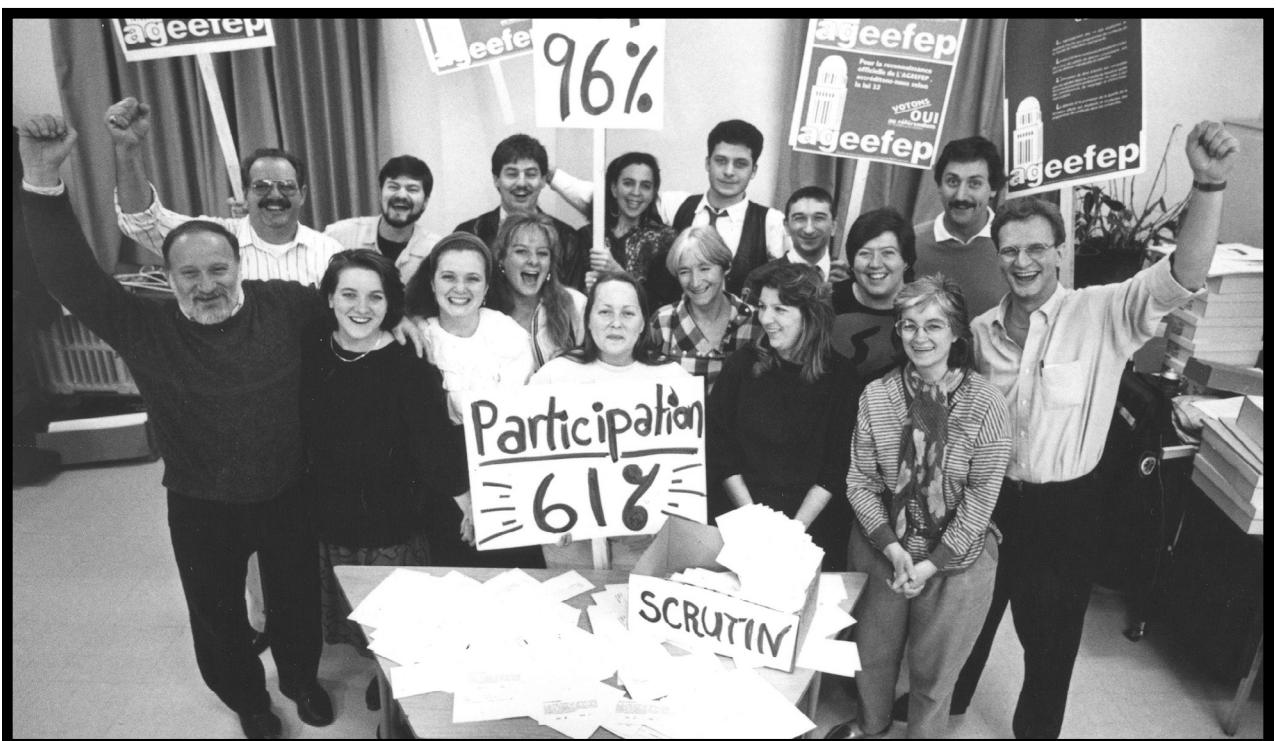
L'assemblée générale annuelle de l'AGEEFEP en 2012.



L'équipe de l'AGEEFEP célébrant la victoire du « Oui » au référendum d'accréditation de 1996.



L'AGEEFEP était présente lors d'une manifestation pour appuyer les chargées de cours de l'UdeM en février 2010.



En 1990, l'AGEEFEP s'accrédite selon la loi sur les associations étudiantes.

FAC ET APPRENTISSAGE À DISTANCE UNE SYMBIOSE HISTORIQUE

Oublier que des formations à distance existaient bien avant la pandémie de la COVID-19 est facile. Pourtant, l'Université de Montréal en offre depuis les années 1960, et ce, bien avant la création de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), devenue la Faculté de l'apprentissage continu (FAC). Certes, les offres initiale et actuelle sont très différentes, mais le fondement principal demeure : la conciliation travail, famille et études.

PAR MARIE-CLAUDE LAVIGUEUR ET THOMAS L. CHABOT

Aux prémices de son offre de formations à distance, l'Université collaborait avec les principaux diffuseurs afin de proposer des cours télévisés. Indépendamment de leur structure, les programmes de formation à distance ont ensuite évolué avec les avancées technologiques pour offrir la meilleure expérience aux étudiants.

S'ils présentent de nombreux avantages pour la communauté étudiante, le corps enseignant et les équipes de soutien, ils comportent aussi plusieurs désavantages. L'une des principales difficultés que rencontrent les étudiants comme les professeurs consiste à maintenir sa concentration.

Selon la responsable de l'Unité de développement professionnel de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) Brigitte Desranleau et l'ancienne étudiante au certificat en créativité et innovation de l'Université de Montréal Marianne Charlebois, l'un des principaux atouts est, sans surprise, le gain de temps en transports.

Les dernières années ont vu de nombreuses plateformes de visioconférences se développer, ce qui a permis de grandement faciliter la diffusion des cours à distance. Cependant, ce type de formation ne repose pas seulement sur les outils technologiques, mais aussi sur un important facteur humain.

« Au départ, on s'interrogeait surtout sur la logistique, indique la responsable des programmes crédités en intelligence artificielle de la FAC, Alizée Rantonnet. Aujourd'hui, l'enjeu majeur est de maintenir la motivation, le sentiment d'appartenance et la persévérance à distance. »

Néanmoins, tous les cours ne peuvent pas être transposés tels quels dans un environnement virtuel. « Un cours à distance de qualité nécessitera une reconception des activités, de l'évaluation et de l'accompagnement », souligne-t-elle. Par conséquent, afin de faciliter le parcours des étudiants, les activités d'apprentissage exigent une conception arrimée aux particularités de la formation à distance.

Mme Desranleau explique que la vérification de la qualité des cours est la raison pour laquelle elle participe régulièrement aux formations de l'université sur les outils offerts. En revanche, elle déplore le faible nombre de chargés de cours qui y assistent. Selon elle, leur absence pourrait s'expliquer par le fait que leur participation n'est pas rémunérée.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

L'enseignement universitaire
chez vous

COURS TÉLÉVISÉS

HIVER 1991

PLANIFICATION ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE
DES SERVICES DE SANTÉ

ORGANISATION DU SYSTÈME DES SERVICES
DE SANTÉ

Offerts avec le Département d'administration
de la santé de la Faculté de médecine

GÉRONTOLOGIE : DÉFICITS COGNITIFS

TOXICOMANIES : EFFETS DES DROGUES

PUBLICITÉ : CHOIX ET UTILISATION DES
MÉDIAS

AMÉNAGEMENT : HISTOIRE DES FORMES
URBAINES

Offert avec la Faculté de l'aménagement

DEMANDEZ LA BROCHURE

DATE LIMITÉE D'INSCRIPTION :
LE 10 DÉCEMBRE 1990

Renseignements
(514) 343-6090
1-800-363-8876

APPRENDRE POUR AGIR

Photo | Archives AGEFAC

L'offre de formations à distance de la FAC ne cesse de croître et de se diversifier, comme dans plusieurs autres universités du Québec. « Dorénavant, la formation à distance est passée d'une solution marginale à une modalité stratégique », poursuit Mme Rantonnet.

Elle ajoute que, pour assurer le succès de celle-ci, créer un écosystème fluide est primordial, notamment grâce à la modernisation continue des plateformes universitaires d'admission et de diffusion des cours. De leur côté,

Mme Nguyen et Mme Charlebois souhaitent une collaboration accrue entre la communauté étudiante et l'Université pour bonifier l'offre de formations à distance.

La formation à distance est désormais indissociable de la FAC. En effet, forte d'une vingtaine de certificats, elle offre 271 cours en ligne à sa communauté étudiante. Cette offre constitue une preuve de la popularité du retour aux études, mais témoigne également que concilier travail, famille et études est possible.



L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE



SANTÉ

Planification et contrôle budgétaire

PUBLICITÉ

Choix et utilisation des médias

GÉRONTOLOGIE

Introduction à la gérontologie

Intervention auprès des personnes âgées
atteintes de déficits cognitifs

TOXICOMANIES

Contextes d'utilisation des psychotropes

Effets physiologiques des psychotropes

Prévention des toxicomanies :
aspects théoriques

ARCHITECTURE ET URBANISME

Histoire des formes urbaines

Montréal en évolution

MUSIQUE

Sources de la musique occidentale

COURS CRÉDITÉS

DATES D'INSCRIPTION :
AUTOMNE : 10 AOÛT
HIVER : 10 DÉCEMBRE

RENSEIGNEMENTS :

Faculté de l'éducation permanente
3744, rue Jean-Brillant
Métro Côte-des-Neiges
Montréal : (514) 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

LE PERFECTIONNEMENT TELEVISE

Annnonce de la Faculté de l'éducation permanente parue dans *Cité Éducative* indiquant l'offre de cours télévisés pour l'année 1992-1993.

AU SEIN DE L'UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC (UEQ)

L'AGEFAC est membre à part entière de l'Union étudiante du Québec (UEQ). En tant que représentante de la population adulte et de la formation continue à l'Université de Montréal, elle y occupe une place singulière. Son rôle consiste à faire entendre la voix d'un segment étudiant souvent sous-représenté dans les discussions sur l'éducation supérieure : les personnes qui étudient à temps partiel, sont en reprise de formation en présentiel ou à distance, et qui concilient à la fois études, emploi et responsabilités familiales.

PAR MARIE-ÈVE DUBÉ



Photo | Courtoisie | UEQ

Les représentants des associations étudiantes membres de l'Union Étudiante du Québec lors du caucus de février 2025. (Crédit photo : UEQ)

La présence de l'AGEFAC au sein de l'UEQ permet d'enrichir le débat sur les politiques étudiantes québécoises, en y intégrant la perspective des adultes apprenants. Contrairement aux associations traditionnellement centrées sur les étudiants à temps plein âgés de 18 à 25 ans, l'AGEFAC met de l'avant les réalités propres à la formation continue. Ses représentantes et représentants participent aux consultations, aux discussions stratégiques et aux votes de l'organisation, ce qui leur donne l'occasion d'influencer les positions politiques de l'UEQ sur des enjeux touchant directement les étudiantes et étudiants adultes.

L'Association défend une conception inclusive du mouvement étudiant. Elle insiste sur la diversité des profils universitaires et sur la reconnaissance institutionnelle de la formation continue comme composante essentielle de l'enseignement supérieur. Dans ses

interventions, elle rappelle l'importance d'adapter les politiques d'éducation aux besoins des personnes en emploi ou en reconversion, notamment en offrant des horaires flexibles, la reconnaissance de l'expérience professionnelle et le développement de programmes à distance.

Par l'entremise de cette participation, l'AGEFAC cherche à élargir la définition de la représentation étudiante au-delà du modèle traditionnel du « jeune étudiant à temps plein sur campus ». Elle contribue à une meilleure compréhension des enjeux propres aux adultes en formation, tant dans les universités que dans les politiques publiques d'éducation.

Parmi les dossiers mis de l'avant au sein de l'UEQ figurent plusieurs thèmes récurrents. L'Association défend l'accessibilité financière et l'équité entre les statuts d'études, notamment la modulation des frais de scolarité selon la

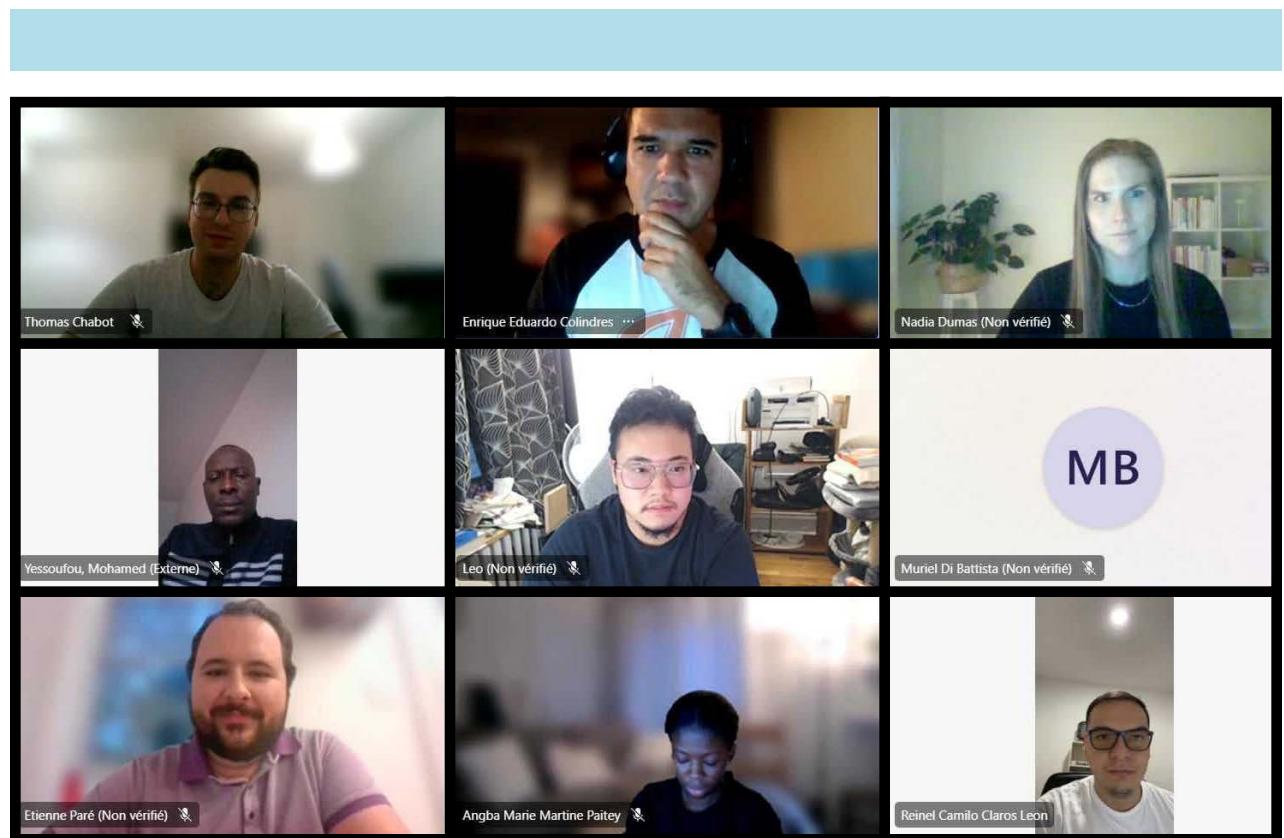
réalité des étudiantes et étudiants à temps partiel. Elle soutient la reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle dans les programmes universitaires ainsi que l'amélioration des services offerts aux étudiantes et étudiants du soir et à distance, tels que l'accès aux bibliothèques, le soutien technologique et les ressources psychologiques adaptées. L'AGEFAC milite également pour la valorisation de la formation continue dans les politiques publiques et pour une participation démocratique accrue des étudiants adultes dans les instances universitaires et gouvernementales.

Grâce à son implication au sein de l'UEQ, l'AGEFAC joue ainsi un rôle de porte-voix spécialisé à l'intérieur du mouvement étudiant québécois. Son action contribue à faire reconnaître la formation continue et la diversité des parcours comme des composantes légitimes et nécessaires de la vie universitaire.

CHANGEMENT DE NOM DE L'AGEEFEP À L'AGEFAC

Depuis le 28 août 2025, l'Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) a changé de nom. Désormais, elle porte celui d'Association générale étudiante de la formation et de l'apprentissage continu (AGEFAC). Cette modification est directement liée au changement de nom de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), devenue la Faculté de l'apprentissage continu (FAC). Cité éducative s'est entretenu avec le président et coordonnateur de l'Association, Enrique Colindres.

PAR VANESSA DALZON



La résolution adoptée virtuellement en Assemblée extraordinaire officialise le changement de nom de l'AGEEFEP, pour l'AGEFAC.

De la FEP à la FAC

La FEP, qui a fêté son cinquantième anniversaire en 2025, a changé de nom et est devenue la FAC. « L'adoption du nouveau nom est l'aboutissement d'un processus institutionnel rigoureux, indique la Faculté sur son site Internet. Elle fait suite à une consultation menée depuis plus d'un an auprès de la communauté faculaire, des autres facultés et services de l'Université de Montréal. » Le conseil de l'Université a ainsi entériné à l'unanimité le nouveau nom le 24 mars dernier.

Une nouvelle appellation aussi pour l'AGEEFEP

L'AGEEFEP, qui représente les étudiants de la Faculté, a emboîté le pas et a donc également procédé à son changement de nom. Ce processus n'a toutefois pas été simple et automatique.

« Il est essentiel que le nom de l'Association reflète, en partie, l'offre de cours crédités de l'éducation permanente ailleurs à l'Université de Montréal. »

Enrique Colindres
Président et coordonnateur de l'AGEFAC

Dans une résolution du huitième congrès biennal de l'AGEEFEP, « Le Conseil de direction était autorisé à changer le nom de l'Association au moment et selon les modalités qu'il jugera opportuns avec l'approbation et/ou la consultation de ses membres ». L'équipe en place a suivi cette procédure, précise le président et coordonnateur actuel de

l'Association, Enrique Colindres. « Vu le lien historique entre la Faculté et l'Association ainsi que les bonnes relations entretenues, l'AGEEFEP a donc tenu un congrès extraordinaire le 26 juin 2025 autour du changement de nom », explique-t-il.

Depuis le 28 août dernier, l'AGEEFEP se nomme donc l'AGEFAC, une résolution adoptée lors de l'assemblée extraordinaire de l'Association.

Même si son nom a changé, l'Association conserve la même mission, celle de représenter et de soutenir les étudiants de la Faculté. « Nous sommes là pour faire le pont entre la Faculté et les étudiants, souligne Enrique. Nous constatons et écoutons les besoins et doléances des apprenants, et les faisons parvenir aux responsables de la Faculté. »

AGEFAC

CAP SUR LES 40 PROCHAINES ANNÉES

Entre soirées de gala, 4 à 7 et autres activités commémoratives, l'AGEFAC prend le temps de faire un retour en arrière et de faire le point sur les réalisations des 40 dernières années. Une rétrospective qui permet à l'équipe en place de mieux se préparer aux 40 suivantes. L'équipe rédactionnelle de *Cité éducative* a rencontré le président et coordonnateur de l'Association, Enrique Colindres, afin de prendre le temps de parler des défis auxquels l'Association a dû faire face au cours des années écoulées, mais également des objectifs et des projets pour celles à venir.

PAR VANESSA DALZON



Photo | AGEFAC

L'équipe de l'AGEFAC, de gauche à droite ; Nabila Rachi, Manon Ballay, Enrique Colindres, Johanne Dupuis, Annabelle Morgan Trudel



Un plan à court et à moyen terme

Si l'AGEFAC prend le temps de célébrer ses 40 ans, cet anniversaire n'empêche pas à l'équipe en place de déjà concocter son plan pour l'avenir. Parmi les objectifs à court terme, l'Association compte trouver davantage d'alliés, afin de mettre en œuvre les projets qui lui tiennent à cœur. Autant d'éléments qui lui donneront la possibilité de réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés.

Accentuer la reconnaissance des acquis universitaires

L'un des objectifs fondamentaux de l'AGEFAC est d'arriver à une reconnaissance des acquis universitaires de la communauté étudiante diplômée de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC). « Depuis quelque temps, les étudiants du certificat en droit peuvent accéder au programme de baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, explique Enrique. Pour

d'autres universités au Canada, cela n'est pas possible. » Pour lui, l'absence de reconnaissance des acquis universitaires retarde l'avancement et l'évolution des étudiants, qui, pour la plupart, sont des adultes ayant de grandes responsabilités et qui, bien qu'ils jonglent entre études, travail et vie familiale, souhaitent poursuivre leurs études. C'est la raison pour laquelle l'AGEFAC souhaite la création d'un pont entre les universités, qui permettrait une meilleure reconnaissance des acquis universitaires.



Photos | Archives AGEFAC

Rencontre lors du 20^e anniversaire de l'AGEEFEP (2005) Sur la photo, de gauche à droite : Gyll Gagné, Claudette T. Cloutier, Robert Martin, Normand Bélisle, Lucie Dionne, Luc Vinet (Recteur de l'Université de Montréal), Emmanuel Batuturini, Jean-Marc Boudrias (Doyen de la FEP), Yvonne Ellis, Denis Sylvain, Alain Tremblay, Nicole Lapierre.

*Fêter nos 40 ans,
c'est la preuve concrète
que nous avons toujours
une raison d'être.*

Enrique Colindres
Président de l'AGEFAC

Parfaire et créer d'autres programmes courts

La FAC offre de nombreux programmes d'études qui peuvent se réaliser en une année. En plus de ces derniers, l'AGEFAC souhaite en voir davantage de 30 crédits pour répondre aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants. « Nous avons présentement un seul programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), affirme Enrique. Nous aimerais la création d'autres DESS, afin de donner encore plus de choix à nos étudiants. »

Soutien financier aux étudiants de la FAC

La communauté étudiante de la FAC se compose d'un bon nombre d'adultes, qui, pour concilier vie personnelle, professionnelle et études, travaillent à temps partiel. Pour cette communauté qui continue de rêver grand, l'accès à des bourses reste encore inaccessible. Si elle peut avoir accès à des prêts, elle ne parvient pas à trouver des bourses pour financer ses études. L'équipe de l'AGEFAC compte travailler dur afin de pallier cette situation. « Aujourd'hui, les réalités changent, mais, malheureusement, certains critères pour l'octroi des bourses n'ont pas évolué avec elles, déplore le président de l'AGEFAC, qui est également étudiant au certificat



Rencontre lors du 10^e anniversaire de l'AGEEFEP

en droit. Travailler pour intégrer ces nouveaux facteurs et permettre aux étudiants avec des régimes à temps partiel de trouver des bourses est un objectif important à atteindre. »

Un besoin de transmission

Au-delà des nombreux objectifs, l'AGEFAC fait face à des défis de taille. Comme la plupart des associations, elle doit jongler avec des problèmes de recrutement. « Ce n'est pas facile de trouver des gens qui sont prêts à se

donner vers cet engagement hors du commun », avoue Enrique, qui ajoute que s'engager dans une association, c'est se consacrer à une cause collective, souvent au détriment de l'individuel. Cette difficulté de recrutement entraîne souvent un manque de transmission entre les équipes sortantes et entrantes. Pour les prochaines années, le président de l'AGEFAC souhaite trouver des étudiants prêts à prendre le relais. En attendant cette passation de flambeau, toute l'équipe se prépare à célébrer de façon grandiose les 40 ans de l'Association.

40

